



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Arrêté portant autorisation de voirie et de circulation
2020-017 VOI
RD900 Route d'Apt en agglomération
Création d'un arrêt de bus P.M.R.

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment la 8^{ème} partie relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande formulée par Néo Travaux en date du 04 novembre 2020,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux et assurer la sécurité il y a lieu de réglementer la circulation RD 900 Route d'Apt,

ARRETE

Article 1 : du 29 mars au 30 juin 2021 de 7h à 18h, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : création d'un arrêt de bus P.M.R. A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 :

1/ Au droit du chantier la circulation sera interdite ou alternée.

2/ La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux afin de protéger la sécurité des riverains et utilisateurs.

Dans tous les cas le passage sera rendu libre à tous véhicules d'urgences dûment signalés.

3/Le remblayage des tranchées, ainsi que la réfection définitive de la chaussée, seront réalisés conformément au cahier des charges fournis par le département de Vaucluse service voiries.

Un plan de recollement des réseaux (déplacés) de cat A sera fourni à l'issu des travaux à la municipalité.

Article 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Néo travaux SAS : 06 86 01 38 50

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09.

Article 5 : Monsieur le commandant de gendarmerie, l'entreprise **Néotravaux**, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à Cabrières d'Avignon le 19 mars 2021

Le Maire,

Delphine Cresp

